

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^o,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées : seul restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction d'un annonc.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^o,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

5 Septembre 1874.

Département de Maine-et-Loire.

Election à l'Assemblée Nationale.

Dimanche 13 septembre 1874.

CANDIDAT :

M. Ch. BRUAS

Vice-président du Conseil général de Maine-et-Loire.

M. BRUAS (Charles-Michel-Pierre), né à Brain-sur-Allonnes (Maine-et-Loire), le 2 juillet 1807 ;

Adjoint au maire de Varennes-sous-Montsoreau (Maine-et-Loire), de 1838 à 1843 ;

Juge au tribunal de commerce de Saumur en 1846 et en 1847 ;

Président du tribunal de commerce de 1848 à 1851 ; puis de 1855 à 1858 ;

Conseiller d'arrondissement de 1848 à 1870 ;

Président du conseil d'arrondissement pendant les quinze dernières années ;

Conseiller municipal de Saumur pendant quinze ans ;

Membre du Bureau de bienfaisance et de l'administration hospitalière de Saumur ;

Président et l'un des fondateurs de la Société de secours mutuels *La Saumuroise*, de 1851 à 1863, et honoré d'une médaille d'argent ;

Maire de Brain-sur-Allonnes depuis septembre 1864 ;

Conseiller général en 1869 ;

Vice-président du Conseil général en 1871, 1872, 1873.

Président de la commission départementale en 1871, 1872, 1873, et président de la commission du budget, depuis qu'il siège au Conseil général.

Cette nomenclature si honorable nous paraît être la meilleure réponse à faire aux détracteurs intéressés de la candidature de M. Ch. Bruas. Aucun autre candidat ne se présente avec des titres si solides à la confiance des électeurs.

Aux électeurs du département de Maine-et-Loire.

Trois candidats se présentent à vos suffrages pour l'élection du 13 septembre.

M. Maillé, candidat républicain.

M. Eugène Berger, candidat de l'Empire.

M. Charles Bruas, candidat conservateur et mac-mahonien.

La République de M. Maillé, c'est, à bref délai, le renversement certain de Mac-Mahon et le retour au pouvoir des amis et compères de M. Gambetta.

L'Empire de M. Eugène Berger, c'est une aventure dangereuse entreprise témérairement en faveur d'un prince de dix-huit ans, incapable de porter le poids des affaires et du gouvernement.

A tout cela, M. Charles Bruas préfère et oppose le gouvernement du maréchal de Mac-Mahon, qui est pour tous un gage de paix, d'ordre et de sécurité.

Electeurs de Maine-et-Loire, n'êtes-vous pas d'accord avec M. Ch. Bruas ?

La République définitive, c'est le chaos ou la guerre intérieure.

L'Empire, c'est un nouveau changement de gouvernement, et ce serait très-probablement la guerre extérieure avec toutes ses conséquences.

Mac-Mahon, c'est la paix et l'ordre à l'intérieur ; c'est la paix et l'honneur en face de l'étranger ; c'est le présent affermi et préparant sagement l'avenir, en nous rendant le sentiment de la sécurité.

Electeurs, choisissez !
M. Bruas n'est ni un candidat républicain, ni un candidat bonapartiste ; M. Bruas est un appui solide et ferme pour le gouvernement réparateur du maréchal de Mac-Mahon.

ÉLECTEURS

de Maine-et-Loire.

Un seul candidat se présente à vos suffrages en déclarant nettement « sans arrière-pensée » qu'il ne songe qu'à affermir le gouvernement du maréchal de Mac-Mahon et à voter toutes les lois qui pourront assurer sa force et sa durée.

Ce candidat, c'est M. Charles Bruas. Ses deux concurrents, qui font semblant d'abriter leur candidature d'opposition derrière le dos de Mac-Mahon, n'ont en réalité qu'un désir, celui de le remplacer l'un par l'Empire et l'autre par la République définitive.

Si vous votez pour M. Maillé, le candidat républicain, ou pour M. Eugène Berger, le candidat de l'appel au peuple, vous pouvez être certains qu'au mois de novembre prochain, à la rentrée de l'Assemblée nationale, tous les ennemis de Mac-Mahon se feront une arme de vos votes pour attaquer et pour ébranler le gouvernement du maréchal.

Electeurs !
Il n'y a pas d'opinion qui tienne, et quels que soient vos sentiments personnels — que vous soyez républicains ou bonapartistes, ou légitimistes, — il y a ceci de certain : c'est qu'il ne faut pas renverser, ni seulement ébranler le pouvoir du maréchal de Mac-Mahon.

Ce qu'il nous faut, c'est que Mac-Mahon puisse nous donner à tous, malgré les républicains et malgré tous ses ennemis, un gouvernement fort, indiscutable, capable d'apporter à tous les commerçants, à tous les agriculteurs, à tous les travailleurs, à quelque condition qu'ils appartiennent, le repos, le travail et la sécurité dont ils ont besoin.

Voulez-vous cela ? — Alors, votez sans hésitation pour M. Charles Bruas.

Car lui seul des trois candidats en présence vous promet de voter en faveur de toutes les lois qui seront de nature à fortifier le pouvoir du maréchal de Mac-Mahon ; lui seul vous promet de lui donner toutes les armes légales dont il a besoin encore pour se défendre lui-même et pour nous protéger tous contre les factieux.

En affermissant ainsi le présent, vous assurerez l'avenir, et durant sept années — au moins — vous pourrez vous livrer tranquillement, en toute sécurité, à ces travaux industriels, agricoles et commerciaux qui vous apporteront la fortune avec la paix et

qui rendront à notre malheureux pays son ancienne prospérité.

Le *Journal de Paris* veut bien prendre la peine de discuter la lettre qu'un électeur d'Angers, M. A. Bué, adresse à M. Bruas par l'intermédiaire des journaux bonapartistes. Pour faire justice de cette lettre et des questions captieuses qu'elle formule, il suffit de faire observer que M. A. Bué, ancien capitaine-adjutant-major au 11^e cuirassiers, est présentement rédacteur d'un journal bonapartiste, le *Nouveliste d'Angers*, après avoir été collaborateur d'une autre feuille bonapartiste, qui vient de tomber à Angers faute d'argent. Cela démontre surabondamment que M. A. Bué n'est point aussi naïf que sa lettre le pourrait faire croire, et qu'il n'a nul besoin d'une réponse de M. Bruas pour apprendre, ce qu'il sait fort bien, que M. Ch. Bruas ne veut point être un candidat au goût de M. Bué et des journaux bonapartistes nés ou à naître.

DE L'ABSTENTION.

Quelques personnes, nous dit-on, pensent que s'abstenir équivaut à rester neutre, et affranchit de toute responsabilité. C'est une grave erreur, et nous croyons qu'il est aisé de le démontrer à tout homme de bonne foi.

Caractérisons d'abord les deux candidatures qui nous sont opposées : la candidature radicale et la candidature bonapartiste.

L'une peut conduire à la Commune, à la guerre civile, et, de ruines en ruines, à une dernière invasion de l'étranger ; l'autre affecte des allures beaucoup plus conservatrices, mais elle ne produirait pas des résultats très-différents. La veille de l'Empire serait une révolution, le lendemain, une guerre de revanche, et, si cette guerre était malheureuse, l'inévitable démembrement de la patrie ; Napoléon IV ne pourrait vivre et régner que pour venger l'humiliation de Napoléon III, et Dieu seul sait ce que cette ardeur, légitime dans un fils, pourrait coûter à notre pays. Il n'y a plus de petites fautes pour les partis, parce qu'il n'y a plus de petits péris pour la France. Devant une telle situation, manifeste jusqu'au dernier degré de l'évidence, toute faute volontaire est un crime, parce qu'elle accepte et provoque sciemment les plus déplorables éventualités.

L'abstention est-elle une de ces fautes-là ?

Nous le croyons profondément, et nous allons dire pourquoi, avec tristesse, avec franchise, mais sans amertume et sans parole blessante pour qui que ce soit.

Refuser sa voix à un candidat conservateur, lorsque son échec est le triomphe du candidat radical ou du candidat bonapartiste, c'est favoriser, indirectement, mais très-efficacement néanmoins, ces deux candidatures ensemble ; c'est favoriser deux ennemis pour un et créer indifféremment une chance de plus à tous les malheurs que ces deux candidatures portent en elles. Tout le monde connaît les règles du ballottage, tout le monde sait qu'au dernier tour de scrutin, le petit chiffre est obligé de se retirer du champ de bataille ou de porter ses forces à l'un ou à l'autre de ses adversaires. L'illusion n'est donc pas possible à cet égard : s'efforcer d'imposer le petit chiffre à la candida-

ture conservatrice, c'est s'efforcer de préparer la défaite dans nos propres rangs et d'assurer la victoire dans les rangs des adversaires les plus acharnés de la société.

On dit : — Je m'abstiendrai, parce que je ne connais pas personnellement le candidat conservateur ; ou, parce qu'il ne répond pas à toutes mes vues intimes ; ou, parce qu'il est étranger à mon arrondissement.

Ces raisons sont-elles sérieusement valables, et peuvent-elles se soutenir en regard des questions de vie ou de mort posées aujourd'hui dans tous les scrutins ?

D'abord, une candidature avec le scrutin de liste sans liste, un candidat unique pour tout un département, prêtent toujours à la critique par quelque côté ; c'est le résultat forcé de la législation caduque qui régit encore les élections de ce genre, et qui aurait pu, très-légitimement, faire abolir toute élection partielle jusqu'à la promulgation de la prochaine loi électorale ; mais enfin, puisque cette législation existe encore, nous devons la subir telle qu'elle est, et en tirer le meilleur parti possible, car de ces élections partielles peut dépendre le maintien ou la dislocation complète de la majorité conservatrice au retour de l'Assemblée, et la dislocation de la majorité, c'est l'imminence de formidables catastrophes.

Le regrettable M. Beulé était de Saumur ; il n'appartenait pas au parti légitimiste proprement dit, quoiqu'il n'ait cessé de donner à la cause monarchique les gages les plus loyaux et les plus incontestables : il était issu de cette intelligente bourgeoisie angevine, qui connaît bien les intérêts populaires, parce qu'elle les voit de près, et qui comprend bien les intérêts élevés, parce que son éducation et ses lumières l'y ont noblement associée. C'était bien là tout ce que représentait M. Beulé, c'était là tout ce qu'on devait demander à son successeur, et c'est ce qu'on a trouvé dans M. Bruas. Demander moins ou demander plus, c'eût été un égal tort : demander moins, c'eût été trahir la cause conservatrice ; demander plus, c'eût été la compromettre, en introduisant des questions et des passions de parti, à une heure et dans un scrutin qui ne les appelle pas. Si nous avions eu le bonheur de conserver M. Beulé, qui eût songé à s'en plaindre ? Si nous le remplaçons par son analogue, qui peut s'en trouver lésé ? Ce n'est pas le caprice ou la préférence personnelle qui a créé la candidature de M. Bruas, c'est la justice, c'est le maintien de l'équilibre intelligent et conciliant qui a présidé à nos élections de 1871, et que nous n'avons certainement aucun motif de renier, car la députation de Maine-et-Loire a compté et compte encore parmi les plus distinguées de l'Assemblée tout entière.

Devant de telles considérations, devant ces circonstances de force majeure, tous les reproches tombent les uns après les autres ; les griefs d'arrondissement ne sont pas plus fondés que les griefs personnels ou les griefs de parti, et nul parmi nous n'a un sacrifice d'amour-propre ou de conscience à faire en écoutant purement et simplement ici la voix du patriotisme.

Le patriotisme crie : Pas d'abstention ! pas d'indifférence, pas de pessimisme calculé, pas d'acceptation tacite du radicalisme ou du bonapartisme, sous des prétextes qui vont directement contre leur but ! Hommes d'ordre, allez-vous laisser passer les ennemis déclarés de l'ordre parce que M. Bruas n'est pas de votre arrondissement ? Catholiques fervents et sincères, allez-vous laisser passer les destructeurs du Saint-Siège, ou

laisser provoquer une nouvelle invasion de la France, parce que M. Bruas ne vous est pas personnellement connu, ou parce que, ayant professé, durant une vie déjà longue, les principes religieux et les principes conservateurs les plus irrécusables, il borne sa profession de foi aux questions à l'ordre du jour, au lieu de devancer témérairement les décrets de la Providence et de substituer la politique de l'avenir, qui n'appartient à personne de nous, à la politique du présent, qui touche et oblige tout le monde ?

Mais non, vous ne commettez pas cette inconséquence, vous ne vous livrez pas froidement à cette injustice, vous ne sacrifiez pas de parti pris les intérêts sacrés que vous tenez entre les mains à des exigences prématurées.

S'abstenir, c'est agir, quand une élection de cette importance peut tenir à quelques centaines de voix ;

S'abstenir, c'est choisir, quand les voix qu'on refuse à un conservateur peuvent assurer, on ne l'ignore pas, le triomphe de l'un ou de l'autre de ses adversaires ;

S'abstenir, c'est accepter pour sa conscience et pour son honneur les chances du bonapartisme ou du radicalisme, avec leurs infaillibles et désastreuses conséquences ;

S'abstenir, ici, ce n'est pas voter seulement pour un ennemi, c'est voter pour deux.

Pouvez-vous nier cette responsabilité ou voudriez-vous l'accepter ?

(Union de l'Ouest.)

COMMISSION DE PERMANENCE.

La Commission de permanence s'est réunie jeudi sous la présidence de M. Buffet. Tous les membres de la commission étaient présents, sauf MM. Lefebvre, de la Rochethulon, de Plœuc, Maurice et Schérer.

M. Benoist-d'Azy, vice-président de l'Assemblée nationale, MM. Boze, Toupet des Vignes et Martin des Pallières, questeurs, assistaient également à la séance.

M. le général de Chabaud-Latour, ministre de l'intérieur, et M. Tailhand, ministre de la justice, sont présents.

Après la lecture du procès-verbal, M. de Mahy interroge le gouvernement sur la composition de la commission électorale de Vaucluse. D'après lui, parmi les membres chargés de la composition et de la révision des listes électorales, quatre auraient un casier judiciaire. M. de Mahy ajoute qu'il espérait, en voyant la modération avec laquelle le ministre de l'intérieur s'était exprimé dans la dernière séance de l'Assemblée, dans la conférence qu'il avait eue avec lui, que cette modération inspirerait aussi sa ligne politique ; mais, poursuit M. de Mahy, depuis lors, des journaux ont été supprimés, des conseils municipaux suspendus, et, dans ces mesures, le gouvernement s'est montré moins sévère pour certaines opinions que pour d'autres. Ainsi, un discours a été prononcé en Vendée par M. de Mun, discours vraiment incendiaire et qui n'a pourtant pas été poursuivi, tandis que des journaux ont été frappés qui ne contenaient rien de répréhensible. En outre, les listes électorales n'ont pas été faites partout avec la même impartialité, par exemple à Avignon.

Le ministre répond qu'à Avignon, sur les réclamations de MM. Delord et de Mahy, il a envoyé les instructions les plus larges et que les nouvelles listes comprendront plus de noms que les précédentes. Le gouvernement veut que la loi soit exécutée sans entrave aucune.

Le ministre de l'intérieur répond d'ailleurs à la partie de la question de M. de Mahy, relative à la composition du bureau électoral d'Avignon, que sans doute les membres dont parle M. de Mahy sont adjoints à titre auxiliaire.

MM. Tirard et de Mahy interrogent ensuite le gouvernement sur le régime fait à la presse et sur le discours d'un officier, M. de Mun.

Le ministre répond, au sujet de la presse, que le cabinet usera avec modération, mais avec fermeté de ses droits pour la défense du gouvernement du maréchal. Des ordres précis ont été donnés à ce sujet.

M. Tirard insiste et signale, au moment où il va être procédé à de nouvelles élections législatives et municipales, la situation faite à la presse, — frappée plus ou moins sévèrement selon les opinions qu'elle représente. — Ainsi à Paris, un journal a publié un article dans lequel il dit que le ma-

réchal de Mac-Mahon a été partout accueilli avec un silence glacial, et le reste de l'article est un nouvel appel à la discorde et à la guerre civile. Aucune mesure n'a été prise contre ce journal : M. Tirard ne s'en plaint pas ; mais, à côté, d'autres journaux des plus modérés sont frappés sans raison plausible. Pourquoi cette différence dans le traitement ?

Le ministre de l'intérieur répond qu'il vient de frapper le *Journal de Bordeaux* qui contenait une correspondance offensante pour le maréchal, correspondance adressée à divers journaux et rédigée par un homme dont les opinions sont bien connues.

A ce sujet, le ministre parle de démarches faites auprès de lui pour obtenir la réapparition de l'*Union libérale* de Seine-et-Oise.

Il n'aurait peut-être pas frappé ce journal, mais il lui est difficile de revenir sur une mesure prise par son prédécesseur, surtout à la veille d'une élection.

Quant au discours de M. de Mun, il ne peut que rendre hommage au courage dont cet officier a donné des preuves éclatantes, et il se fera rendre compte des paroles qu'il a prononcées.

M. de Kergorlay prend la défense de M. de Mun et de la conduite des Vendéens ; cette conduite a été glorieuse. La guerre de la Vendée a été une guerre de défiance.

M. de Mahy. — Les Vendéens n'étaient que des insurgés.

M. Buffet. — C'est là une question historique qui ne rentre pas dans la discussion.

M. Calmon rappelle la démarche qu'il a faite auprès du ministre de l'intérieur au sujet de l'*Union libérale* de Seine-et-Oise. Le ministre a bien voulu lui promettre de prendre connaissance du dernier article de ce journal : il réitère sa demande pour l'exécution de cette promesse. Le ministre pourra juger par lui-même que la mesure prise était inqualifiable. Il insiste pour que la réparation ait lieu le plus tôt possible, afin que toutes les opinions soient représentées dans la lutte électorale.

M. Ernest Picard appelle l'attention du gouvernement au sujet de certaines candidatures plébiscitaires qui ont été posées. Il dit que la question de l'empire ne peut pas être posée sans illégalité dans les élections.

M. de Chabaud-Latour répond qu'une profession de foi d'un candidat plébiscitaire pourrait être sévèrement blâmée ; que le ministre fera respecter la loi de déchéance. Il ajoute qu'il fera tout son possible pour prévenir les excès de cette nature et il espère que ces excès nuiront à ceux qui se les permettent. On n'a pas arrêté la publication de la circulaire de M. Berger, parce qu'elle portait la signature d'un candidat.

M. Tailhand, interrogé sur les arrestations de Marseille et le procès relatif à l'évasion de Bazaine, signale les adoucissements accordés aux prévenus de Marseille et dit que le procès des complices de l'évasion de Bazaine est fixé au 14 septembre et durera probablement trois jours.

M. de la Boullerie demande si un bâtiment français sera envoyé dans les eaux de la Bidassoa.

M. le duc Decazes étant absent, M. de Chabaud-Latour répond que la reconnaissance du gouvernement espagnol est acceptée par la plupart des puissances. La France a suivi le concert européen ; le cabinet ignore si un navire doit être envoyé dans les eaux de la Bidassoa. Le gouvernement veut se garder de toute intervention dans les affaires intérieures de l'Espagne. Des troupes ont été envoyées à Bourg-Madame pour protéger les frontières.

M. d'Abboville voudrait savoir si l'Espagne demande la mise en état de siège des départements des frontières des Pyrénées.

Le ministre répond négativement. MM. de la Boullerie, d'Abboville et de La Rochefoucauld renouvellent leur protestation contre la reconnaissance du gouvernement espagnol.

La séance est levée.

Chronique générale.

Pendant son voyage en Bretagne, le maréchal-président de la République a remis aux maires de toutes les villes où il a passé des secours destinés aux indigents.

C'est ainsi que, par ses ordres, il a été donné au Mans 500 fr., à Laval 500 fr., à Saint-Malo et Saint-Servan 2,500 fr., à Rennes 2,000 fr., à Saint-Brieuc 1,000 fr., à Brest 2,500 fr., à Quimper 1,000 fr., à Lorient 1,700 fr., à Vannes 1,000 fr., à Saint-Nazaire 500 fr., à Nantes 2,000 fr., à Angers 1,500 fr.

Indépendamment de ces sommes, destinées au pauvres, il a accordé des secours individuels à des malheureux, anciens militaires, anciens serviteurs de l'Etat, etc. Ces allocations ont été faites sur la demande des personnes qui les ont obtenues.

Les demandes étaient examinées sommairement sur place, et il était statué d'après les renseignements fournis par l'autorité locale. M. le colonel Broye a donné, en outre, divers secours à de vieux soldats mutilés qui se trouvaient sur le passage du maréchal. A Notre-Dame d'Auray, les pauvres ont reçu 300 fr.

Au moment où l'on parlait d'une localité pour une autre, on recueillait au passage des demandes de secours qu'il était dès lors impossible d'examiner. Dans ce cas, elles étaient envoyées à Versailles, au cabinet, pour être communiquées au préfet du département, qui proposera les sommes à allouer, de sorte que toute indigence digne d'intérêt qui se sera révélée pendant le voyage recevra un soulagement.

**

On lit dans l'Univers :

Nous croyons tenir de bonne source les renseignements suivants sur l'enquête relative à l'évasion de M. Bazaine :

Le rapport relatif à l'évasion de M. Bazaine établit qu'il s'est évadé grâce à la complicité du personnel civil du fort, et au concours de personnages étrangers à son administration. Il n'y a rien à reprocher à la garnison. Le directeur de la prison, M. Marchi, est le plus gravement compromis.

Il est avéré que M. Bazaine est sorti de la prison par la porte, et du fort par une poterne qui lui a été ouverte par les gardiens complices ; les derniers auraient été gagnés par le colonel Villette.

Le rôle attribué à la corde est parfaitement réel, mais beaucoup moins important qu'on ne l'a dit tout d'abord ; elle a servi au fugitif à se maintenir sur des saillies étroites de rocher, et à en descendre en s'y cramponnant comme à un garde-fou, pour arriver jusqu'au canot italien qui l'attendait caché dans une anfractuosité du rocher.

Ainsi s'expliquent les contusions et les écorchures remarquées sur sa personne.

Si M. Bazaine a pris cette voie, c'est pour éviter un sentier qui conduisait, il est vrai, au bas de la falaise, mais qui était gardé par une sentinelle.

L'ouverture même de la poterne n'a pu s'effectuer que comme s'exprime le rapport, « grâce à la diversion opérée sur la sentinelle » qui, par sa position élevée, dominait tout le fort.

Le canot qui a recueilli M. Bazaine n'était pas la barque louée par M^{me} Bazaine pour détourner les soupçons, mais bien le canot du *Baron Ricassoli*. Il était conduit et armé par des Italiens.

Il y a lieu de croire que le colonel Villette a lui-même attaché et maintenu la corde qui a servi au fugitif ; elle était attachée à la gargouille, comme l'a dit l'*Univers*. On ne sait pas encore si l'enquête sera publiée.

RESTAURATION DE LA COLONNE VENDÔME.

Les premières paroles qui viendraient sur les lèvres d'un Américain ou d'un Anglais passant en ce moment sur la place Vendôme, où la colonne réédifiée dresse, au milieu des échafaudages, son fût verdâtre bariolé de taches blanches, surmonté du drapeau tricolore, planté par les maçons dont le travail est terminé, seraient certainement celles-ci :

— Par qui et comment cette restauration a-t-elle été faite ?

De quels matériaux s'est-on servi ? En quelle quantité ? Quand ce travail sera-t-il entièrement terminé ?

Quel temps a-t-il fallu ? Combien d'hommes ont été employés ?

Quelle est le poids total du bronze contenu dans la colonne et le prix de revient ?

Nous allons répondre à ces diverses questions.

La colonne Vendôme a été restaurée par MM. Maillet et Thiébault.

M. Maillet a fait les plâtres des morceaux

brisés ou perdus d'après les dessins du monument, conservés dans les archives ; ces plâtres ont servi de modèle à M. Thiébault qui quait.

4,000 kilos de métal, en effet, avaient disparu et n'ont pu être retrouvés, soit qu'ils aient été détournés par des amateurs forcés de curiosités ou vendus par les commandants, qui, on le sait, cherchaient à faire argent de tout.

Outre ces 4,000 kilos de bronze nouveau, 11,000 kilos de bronze ancien ont dû être refondus.

Il était impossible de s'en servir dans l'état où ils se trouvaient. Les bas-reliefs avaient été aplatis dans la chute, les morceaux tordus ou brisés. Le chapiteau, entre autres, a été anéanti.

La maison Thiébault a donc coulé 15,000 kilos de matières.

L'alliage du métal employé est à peu près l'alliage des canons.

On a fait deux ou trois analyses du vieux bronze, et on a presque partout retrouvé les mêmes quantités de cuivre, zinc et étain.

L'ancienne colonne avait été construite, bien qu'on l'ait contesté, avec des pièces prises à l'ennemi.

Les 15,000 kilos refondus forment 1,046 morceaux petits et grands, amas de nez, bras, jambes, armes, drapeaux, fifres, etc., etc., arrachés aux bas-reliefs. On a dû parfois reconstruire des panneaux entiers.

Tous ces morceaux ont été vissés ou boulonnés sur place, dessins en mains.

Le chapiteau, détruit en entier, vient d'être commencé seulement. Il sera terminé dans six semaines environ.

Quant à la statue, il n'en a pas encore été question.

La fonte des morceaux brisés de la colonne a été commencée en même temps que la maçonnerie, au mois de juillet 1873.

La maison Thiébault a employé continuellement depuis cette époque à la restauration du monument détruit par la Commune 20 hommes par jour, soit dans les ateliers de fonderie, soit sur la place Vendôme pour la pose des morceaux.

Ce qui fait un total environ jusqu'à présent de 9,800 journées de travail.

MM. Thiébault père et fils ont dirigé cette énorme entreprise ; le fils vient d'être décoré à l'occasion de l'exposition de Vienne.

M. Thiébault père est chevalier de la Légion-d'Honneur depuis longtemps déjà, et nous espérons voir bientôt à sa boutonnière la rosette d'officier.

Le patriotisme dont il a fait preuve pendant le siège aurait suffi, du reste, à lui mériter cette distinction, car il s'était adonné avec tant d'ardeur à la fonte des canons qu'il y a perdu la vue.

Cette infirmité ne l'empêche pas, néanmoins, de jouer dans sa maison un rôle très-actif.

Le travail de maçonnerie, aujourd'hui complètement terminé, a nécessité, depuis le mois de juillet de l'année dernière jusqu'au 1^{er} septembre, la présence sur la place Vendôme de 40 hommes par jour, soit 4,900 journées à peu près.

Je ne compte pas le travail accompli dans les chantiers de l'entrepreneur pour la taille de la pierre.

Le poids total du bronze contenu dans la colonne est de 150,000 kilos.

Le fût se compose de 374 panneaux, mesurant chacun un mètre carré.

Le prix de revient de la construction atteindra 250,000 à 300,000 fr. Par conséquent, les crédits alloués aux entrepreneurs ne seront pas dépassés.

Allons, M. Courbet, préparez votre bourse !

JULES DE GASTYNE.

Nouvelles extérieures.

ESPAGNE.

L'attention publique est aujourd'hui fixée sur la lettre que vient d'écrire M. le comte de Chambord à son neveu don Carlos, lettre publiée par le *Cuartel Real*, le journal officiel du carlisme, et dont l'*Union* nous donne la traduction suivante :

« Mon très-cher neveu, »
La satisfaction que me fait éprouver la lecture de votre lettre, par l'énergie des sentiments qui s'y reflètent, est aussi vive que l'intérêt qu'elle m'inspire dans tous ses détails. Je sais apprécier à leur juste valeur

les motifs qui vous ont conduit à adresser votre Memorandum aux puissances chrétiennes.

Le mépris est, en règle générale, la meilleure réponse à faire aux impostures révolutionnaires, mais la calomnie arrive parfois à des excès qu'il n'est pas permis de tolérer. Tel est le cas où vous vous trouvez aujourd'hui.

J'aime à espérer, toutefois, qu'après la lecture des faits que vous exposez avec tant de clarté, les puissances dont ils agissent, mieux informées et prenant, du reste, pour guide leur propre intérêt, ne continueront pas plus longtemps à fermer l'oreille à la vérité et n'offriront pas au monde le triste spectacle que nous contemplons...

Je n'ai pas besoin de vous dire combien nous serons heureux, votre tante et moi, lorsque nous parviendra la nouvelle du triomphe de la cause légitime en Espagne.

Dieu vous a déjà accordé des marques visibles de sa protection; il vous soutiendra jusqu'à la fin, car vous lui serez toujours fidèle en ne combattant, comme vous l'avez fait jusqu'ici, que pour sa gloire, pour le bonheur de votre peuple et pour le triomphe de l'Eglise catholique.

J'ai, à part cela, une grande confiance dans les prières de votre sainte mère. Courage donc, mon cher neveu, et ferme espoir.

Croyez à mes vœux les plus ardents et comptez sur l'amitié inaltérable de

Votre bien affectionné.

On lit, sous la signature de M. Henri de Puiseux, dans l'Union :

Un de nos amis, qui habite le petit village d'Enveig, situé à quatre kilomètres de Puycerda, nous écrit que ce ne sont pas les boulets carlistes qui sont tombés sur le territoire français, mais bien ceux des républicains.

A une faible distance des murailles de Puycerda est un étang artificiel, alimenté par un cours d'eau : le Sègre. Une batterie carliste était adossée à cette rivière, et par suite au territoire français. La batterie tournant le dos à notre frontière, ses projectiles ne pouvaient tomber en France et prenaient nécessairement une direction diamétralement opposée; à moins donc qu'on admette qu'après avoir été donner contre les murs de Puycerda, ses boulets rebondissent de façon à revenir à leur point de départ. Ce qui nous étonne, c'est que cette plaisanterie de mauvais goût n'ait pas déjà été mise en circulation...

La vérité est que, pour répondre aux feux des assiégeants, les canons de Puycerda ont dû être pointés dans la direction de la batterie carliste, adossée à la frontière française. Aussi leurs projectiles passant, pour la plupart, au-dessus et au-delà de cette batterie, tombaient-ils sur notre territoire.

Ce fait a paru un prétexte suffisant aux autorités françaises pour inviter, nous voulons dire pour enjoindre l'ordre aux carlistes d'enlever leurs canons.

Cette exigence, dont l'arbitraire n'échappera à personne, a causé le plus grand préjudice aux carlistes. En attaquant Puycerda du côté où ils avaient établi leurs pièces d'artillerie, Sawals menaçait la partie la plus faible de l'enceinte de la ville. Par suite de l'intervention de l'autorité française, ce général s'est vu forcé de changer complètement ses plans et d'attaquer Puycerda par son côté le plus fortifié et le moins accessible.

Le zèle du gouvernement français dans la question espagnole va, comme on le voit, au-delà de ce qui semblait avoir été stipulé entre lui et l'Allemagne. Cette dernière, à coup sûr, n'aura rien à lui reprocher.

Chronique Locale et de l'Ouest.

PASSAGE DE TROUPES.

Une colonne du 32^e de ligne, composée de 20 officiers, 500 hommes, 4 chevaux, allant au camp de Ruchard, près Chinon, logera à Saumur le 13 septembre. — Cette colonne reviendra du camp le 20 et couchera à Saumur.

Une colonne du 40^e cuirassiers, composée de 19 officiers, 184 hommes, 205 chevaux, allant au camp le 13, reviendra à Saumur le 20.

Une autre colonne du même régiment, composée de 16 officiers, 474 hommes, 190

chevaux, allant aussi au camp le 14 septembre, logera à Saumur ledit jour, et y reviendra le 20.

MUSIQUE MUNICIPALE DE SAUMUR.

Dimanche 6 septembre 1874.

A 8 HEURES DU SOIR, SQUARE DU THÉÂTRE.

Programme.

1. La Lisette de Béranger, pas redoublé. BRUNET.
2. Souvenir d'Alsace, polka. F.-D.
3. Tancredi, fantaisie (redemandée). ROSSINI.
4. La Gracieuse, redowa. COUTURIER.
5. Folle nuit, valse. FLAMINIO.
6. Mariani, galop. F.-D.

L'enthousiasme des enterrements civils se calme sensiblement dans notre ville. Hier soir, nous avions une de ces exhibitions; le cadavre n'était point suivi d'un concours énorme de libres-penseurs, mais simplement de 115 personnes dont 40 femmes, le tout bien compté. Et cependant c'était un des frères les plus zélés; pendant son existence, il a payé maintes fois de sa personne, et, comme l'on dit dans son milieu, il a fait de nombreux élèves... en politique, entendent les frères et amis : le mot est à retenir.

Le 3 septembre, vers 4 heures du matin, un paillier appartenant à M. Abraham, des Verchers, a été la proie des flammes.

La perte s'élève à 275 fr. environ, couverte par une assurance.

La malveillance paraît étrangère à ce sinistre.

Hier, vers une heure du matin, un commencement d'incendie s'est déclaré dans une voiture de déménagement, au milieu du bourg d'Allonnes. Les voituriers étaient à l'hôtel du Lion-d'Or, lorsqu'ils ont entendu un bruit de verre tombant sur le sol : c'était celui de la lanterne qui avait éclaté, et le feu s'était communiqué à la paille d'emballage touchant cette lanterne.

En moins d'un quart d'heure, les voituriers ont pu se rendre maîtres du feu. Quoiqu'il en soit, les dégâts causés au mobilier s'élèvent à 500 fr.

A l'occasion du Concours de Châtellerault, les dimanches 6 et 13 septembre, la Compagnie de la Vendée délivrera des billets d'aller et retour, avec 40 0/0 de réduction, au départ de Chacé-Varrains, près Saumur, et à toutes les stations intermédiaires.

Dans tous les départements, les autorités municipales ont reçu l'ordre de s'occuper de la question du rétablissement de la taxe officielle du pain et de la viande. Dans beaucoup d'endroits, ces taxes sont réclamées par les populations.

Les journaux d'Angers ont reçu la lettre suivante de M. Ribeyre :

« Angers, le 3 septembre 1874.

Mon cher confrère,

On m'assure que certaines gens font courir le bruit que le Journal d'Angers aurait été vendu au parti orléaniste.

Voulez-vous me prêter votre publicité confraternelle pour déclarer à ces calomnieux qu'ils en ont menti !

Le Journal d'Angers a été si peu vendu aux orléanistes que, quatre jours après sa disparition, apprenant que l'honorable M. Haentjens rencontrait des difficultés imprévues pour faire paraître, à Angers, sous le nom de *Nouveliste*, une édition de la *Sarthe*, je suis allé spontanément mettre à sa disposition mon journal et mon titre.

M. Haentjens a accepté et a acquis la propriété du Journal d'Angers, sous la seule réserve de s'en servir dans les quinze jours.

Donc le Journal d'Angers n'a été ni cédé, ni livré aux orléanistes, puisqu'il appartient jusqu'au 6 courant à un des honorables députés du groupe de l'appel au peuple et redeviendra, après cette date, ma propriété absolue.

Voilà la vérité !

Veuillez agréer, mon cher confrère, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

« FELIX RIBEYRE. »

Nous venons de recevoir, dit le Journal de Maine-et-Loire, le premier numéro du *Nouveliste d'Angers*, journal de l'appel au peuple.

Cette feuille nouvelle, qui sort de l'imprimerie Champion, du Mans, est, pour aujourd'hui, tout entière consacrée à l'apologie de M. Eug. Berger.

Elle débute par une attaque en deux colonnes contre M. le préfet Merlet, dont le dévouement à Mac-Mahon lui déplaît.

Le nom de Mac-Mahon la trouble et inquiète ses rédacteurs. Aussi n'ont-ils pas la bonne foi de laisser à M. Ch. Bruas le titre unique qu'il s'est choisi et qu'il revendique fièrement, son titre populaire de partisan de Mac-Mahon. Le *Nouveliste d'Angers* l'appelle candidat Bourbonnien. On peut juger par là de la loyauté de sa polémique.

Commentant un peu plus loin la profession de foi si catégorique et si mac-mahonienne de M. Ch. Bruas, le *Nouveliste* dit :

« Si par malheur le maréchal de Mac-Mahon venait à mourir, nous ne savons pas si le candidat septennaliste voterait pour la monarchie des Bourbons, pour l'appel au peuple ou pour la République. »

Nous répondons ceci au *Nouveliste* :

« Si, par malheur, le prince impérial dont la santé, dit-on, n'est pas très-vigoureuse, venait à mourir, avec qui M. Eug. Berger songerait-il à refaire l'Empire, dont il cède si haut les bienfaits et qu'il préfère si évidemment au gouvernement de Mac-Mahon ? »

« M. Eug. Berger se rallierait-il, dans l'intérêt de la dynastie, et sans autre souci de la France, à la candidature menaçante du prince Napoléon ? »

R. S. V. P.

Suppression de l'avoine pour les chevaux.

Au moment où l'avoine est si chère, nous croyons rendre service aux propriétaires de chevaux en leur indiquant un procédé très-économique employé par la Compagnie générale des omnibus de Londres. Depuis six ans, cette Compagnie nourrit exclusivement ses chevaux avec de la paille mêlée à du maïs concassé.

La ration quotidienne pour chaque cheval est de 7 kilos et demi de maïs et 5 kilos de paille.

Cette alimentation est supérieure à celle de l'avoine; elle contient une plus forte proportion de matières nutritives.

Sous ce titre : *Le vin de 1874*, on lit dans le *Bulletin français* :

Le vin de la récolte de cette année pourra s'appeler à juste titre le vin de la comète.

Tous les renseignements qui nous parviennent permettent, en effet, d'espérer un véritable nectar.

Le temps a permis aux grappes de se développer, de se nourrir de sève, et les grandes chaleurs de ces jours derniers, chauffant à blanc les coteaux des vignobles, ont achevé la maturité. Le raisin de l'année 1874 sera particulièrement exquis, et le vin exceptionnel.

On voit déjà sur nos marchés des quantités de grappes vermeilles, ce que les marchands ambulants appellent le *vendange*.

On nous assure, en outre, que les pertes causées par les gelées blanches sont moins considérables qu'on ne l'avait supposé tout d'abord, et la récolte promet de surpasser celle de bien des années précédentes.

ASSEMBLÉE DE SAINT-FLORENT.

Le maire de la commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent donne avis que la deuxième assemblée de Saint-Florent aura lieu dimanche prochain, 6 septembre. J. PORTOU.

Faits divers.

INCENDIE DANS LA FORÊT D'ORLÉANS.

Nous empruntons aux différents journaux du Loiret les détails qui suivent, relatifs à l'incendie qui a éclaté le 31 août dans la forêt d'Orléans :

Lundi, vers midi, un violent incendie éclatait successivement, et à très-peu d'intervalle, sur cinq points de la forêt d'Orléans. On l'aperçut d'abord au climat dit de la Hyarde. Les autres foyers d'incendie se trouvaient sur une ligne partant de ce lieu en se dirigeant du sud au nord et atteignant dans cette direction les plaines de Lorris, après avoir traversé ainsi presque toute la largeur de la forêt. Bientôt tout l'horizon se couvrit d'une lueur intense dont l'éclat cependant était affaibli par une fumée noire et épaisse qui s'élevait en tourbillonnant dans l'espace

et formait au-dessus du sinistre un nuage épais.

Vers une heure, le tocsin et la générale se faisaient entendre dans les communes riveraines : Châtenoy, Bouzy, Bray, Les Bordes, Bonnée, Ouzouer-sur-Loire, Vieilles-Maisons, Coudroy et Lorris. Bientôt après débouchaient des différentes routes de la forêt un grand nombre de personnes armées de serpes et de perches feuillues, seuls instruments convenables en pareille occurrence.

Arrivé sur le lieu du sinistre, l'on n'apercevait, sur une immense étendue, qu'un brasier incandescent dont les flammes, poussées par un vent assez fort, dévoraient en moins de temps qu'il n'en faut pour l'écrire tout ce qui se trouvait sur leur passage. Dans le lointain, d'autres lueurs indiquaient l'endroit des différents incendies. C'était à la fois un spectacle grandiose et triste.

Tous les efforts se concentrèrent pour sauver les ventes en exploitation qui se trouvaient dans les environs de l'incendie, et appartenant à différents marchands de bois. Cependant on ne put les garantir complètement.

D'après les renseignements qui nous parviennent, cet incendie se serait allumé presque instantanément sur trois points distants d'un ou deux kilomètres; il a embrassé aussitôt une superficie d'environ 4 kilomètres de largeur sur 8 de profondeur, dans la direction de Lorris.

La gendarmerie d'Ouzouer-sur-Loire et de Lorris, M. le garde général de Lorris, tous les gardes forestiers des environs, un grand nombre d'habitants des Bordes, de Bouzy, d'Ouzouer, de Lorris, etc., etc., se sont rendus sur le lieu du sinistre.

On s'est empressé de faire de grands abattis pour isoler le feu. Cette opération, à peu près possible en certains endroits, a présenté sur d'autres, pour les travailleurs, de grands périls. L'intensité du feu et de la chaleur était telle que le travail s'est trouvé parfois empêché.

On ne sait à quelle cause attribuer ce sinistre.

Plus de 500 hectares ont été détruits. Tous les habitants des communes environnantes ont lutté de dévouement et de zèle pour maîtriser ce terrible incendie qui, sans leurs efforts multipliés et courageux, eût causé d'incalculables ravages.

M. le préfet du Loiret, également averti, prit le train qui part d'Orléans à 5 heures 40, accompagné de M. le secrétaire général du Loiret, de M. le commandant de gendarmerie et de M. de Viguerie, inspecteur des forêts. Le même train emmenait un détachement du 30^e d'artillerie composé de 234 hommes.

Ce détachement est resté toute la nuit sur le lieu du sinistre.

Dernières Nouvelles.

Par décret du Président de la République, sur la proposition du ministre des affaires étrangères, M. le comte de Chaudordy, député à l'Assemblée nationale, ambassadeur de France à Berne, est nommé ambassadeur de France en Espagne.

L'Agence Havas publie les dépêches suivantes :

Perpignan, 3 septembre, soir.

Les carlistes, abandonnant les environs de Puycerda, partent pour la vallée d'Alep. On n'a aucune nouvelle des colonnes de secours.

Les habitants de Puycerda descendent pour embrasser leurs familles réfugiées à Bourg-Madame. La joie est complète.

On annonce officiellement que les carlistes, fuyant devant l'approche des troupes républicaines, ont levé le siège de Puycerda.

Madrid, 4 septembre.

Le cabinet de Zabala a donné sa démission.

M. Sagasta a été chargé de former un nouveau cabinet.

Pour les articles non signés : P. GONET.

NOUVELLE BATTEUSE

Pour 300 fr., rendue franco à la frontière française. Elle bat parfaitement toute espèce de grains.

1.800 pièces ont été vendues en deux ans.

S'adresser au fabricant, M. Maurice WEIL jeune, à Vienne (Autriche), Franzensbrückenstrasse, n° 13.

On demande des représentants.

(429)

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purgés et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite:

REVALESCIÈRE

Vingt-six ans d'invariable succès.

Elle combat avec succès, sans médecine, ni purgés, ni frictions, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névroses, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75.000 cures y compris celles de Madame la Duchesse de Castellan, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N° 65,811.

M. le curé A. Brunellière, d'une *Dyspepsie* de huit ans, et après que les meilleurs médecins ne lui donnaient plus que quelques mois à vivre.

Cure n° 62,476.

Sainte-Romaine-des-Îles (Saône-et-Loire). Monsieur, — Dieu soit béni, la *Revalésière* Du Barry a mis fin à mes dix-huit années de souffrances de l'estomac et des nerfs, de faiblesses et de sueurs nocturnes. J. COMPARET, curé.

Certificat N° 69,719.

HYDROPIQUE, RÉTENTION. — Trois en sont radicalement guéris. Pour les tous gagnés par un refroidissement, cela les arrête à la minute; pour

les rétentions d'urine et les maux d'estomac, cela produit le meilleur effet et chasse la mélancolie. LANGEVIN, curé.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr. 50; 2 kil., 12 fr. 50; 4, 7 et 60 francs. — La *Revalésière* chocolatée, en boîtes, de 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. COMBES, épicerie, rue Saint-Jean; M. GONDRAND, pharmacien, épicerie, la Bilange; M. BESSON, pharmacien, épicerie, place de Du Barry et C°, 26, place Vendôme, à Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 4 SEPTEMBRE 1874.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance 1 ^{er} juin. 72.	64	25	» 30	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	695	» 5	» »	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	433	75	» » »
4 1/2 % jouiss. mars.	93	»	» 23	Crédit Mobilier	293	75	» »	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	583	75	» » 2 50
5 % jouissance 22 septembre.	75	50	» »	Crédit foncier d'Autriche	543	75	» 75	Société autrichienne, j. janv.	726	25	» 75 » »
5 % Emprunt 1871	»	»	» »	Charentes, 400 fr. p. j. août.	337	50	» »	OBLIGATIONS.			
Emprunt 1872	99	90	» 25	Est, jouissance nov.	555	»	» »				
Dép. de la Seine, emprunt 1857	221	»	» 2	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	920	1	» 95	Paris-Lyon-Méditerranée	291	25	» » »
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	443	75	» 3 75	Midi, jouissance juillet.	695	» 50	» »	Nord	303	»	» » »
— 1865, 4 %	485	»	» 2 50	Nord, jouissance juillet.	1080	» 5	» »	Ouest	290	»	» » »
— 1869, 3 % t. payé.	307	50	» 1 50	Orléans, jouissance octobre.	882	50	» 3 75	Midi	294	»	» » »
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	280	25	» 25	Vendée, 250 fr. p. j. juillet.	905	»	» »	Deux-Charentes	270	»	» » »
Banque de France, j. juillet.	3880	»	» 12 50	Compagnie parisienne du Gaz.	785	»	» 1 25	Vendée	262	50	» » »
Comptoir d'escompte, j. août.	550	»	» 5	Société Immobilière, j. janv.	32	50	» » 0	Canal de Suez	492	50	» » »
Crédit agricole, 200 fr. p. j. juillet.	465	»	» »	C. gén. Transatlantique, j. juillet.	255	»	» 5				
Crédit foncier colonial, 250 fr.	265	»	» »								
Crédit Foncier, act. 500 fr. 250 p.	900	»	» 7 50								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR (Service d'été, 4 mai 1874).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 08 minutes du matin, express-poste.	45	—	—	(arrête à Angers)
9 — 01 — — — — —	01	—	—	omnibus.
1 — 33 — — — — —	33	—	—	soir.
4 — 12 — — — — —	12	—	—	express.
7 — 27 — — — — —	27	—	—	omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte.	20	—	—	omnibus.
8 — 30 — — — — —	30	—	—	express.
9 — 50 — — — — —	50	—	—	omnibus.
12 — 38 — — — — —	38	—	—	soir, omnibus.
4 — 44 — — — — —	44	—	—	express-poste.
10 — 28 — — — — —	28	—	—	omnibus.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 45.

Tribunal civil de première instance d'Angers.

Etudes de 1^{er} M^{re} MAUILLIER, notaire à Thouarcé; 2^o M^{re} LIONET, avoué à Angers, 4, rue des Cordeliers.

VENTE

SUR LICITATION.

Entre majeurs et mineurs, Aux enchères publiques, Avec admission d'étrangers et après l'accomplissement des formalités prescrites par la loi.

EN TROIS LOTS.

DE DIVERS

IMMEUBLES

Consistant en

TERRES et BOIS-TAILLIS

Situés communes de Marigné-Briand, Chavagnes et Luigné.

L'adjudication aura lieu en l'étude et par le ministère de M^{re} MAUILLIER, notaire à Thouarcé, le dimanche vingt-sept septembre mil huit cent soixante-quatorze, à midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra: Qu'aux requêtes, poursuites et diligences de:

- 1^{er}. M^{re} Jeanne Chauvigné, épouse de M. Jacques Chevallier, cultivateur, et de ce dernier pour assister et autoriser ladite dame son épouse, demeurant ensemble à la Chailletière, commune de Vauchréten;
- 2^o. M. René Chauvigné, cultivateur, demeurant aux Riousses, commune des Alleuds;
- 3^o. M^{re} Joséphine Chauvigné, épouse de M. Pierre Martin, cultivateur, et de ce dernier pour assister et autoriser ladite dame son épouse, demeurant ensemble à Chauzé, commune de Faye;
- 4^o. M. Ferdinand Goisnard, majeur, demeurant à la Gachelière, commune de Quincé;

Et en vertu et en exécution d'un jugement du tribunal civil de première instance d'Angers, en date du vingt-trois décembre mil huit cent soixante-treize, enregistré et signifié, rendu au profit des sus-nommés, demandeurs;

Ayant M^{re} Lionet pour avoué; Par défaut contre:

- 1^o M. Eugène Goisnard, cultivateur, demeurant à la Gachelière, commune de Quincé,
- « Au nom et comme tuteur naturel et légal de Marie Goisnard, sa fille mineure, issue de son mariage avec Marie Chauvigné, son épouse décédée; »
- 2^o M. Jean Lecointre, cultivateur, demeurant à Lignéres, commune de Brigné,
- « Au nom et comme tuteur naturel et légal de: 1^o Marie, 2^o Victor, 3^o Jeanne, 4^o et Joseph Lecointre, ses enfants mineurs, issus de son mariage avec M^{re} Renée Chauvigné, son épouse décédée; »

Défendeurs défaillants faute d'avoir constitué avoué;

En présence desdits sieurs Eugène Goisnard et Jean Lecointre, et de M. René Chauvigné, cultivateur, demeurant aux Riousses, commune des Alleuds, *subrogé-tuteur* desdits mineurs Goisnard et Lecointre. — Ou eux dûment appelés;

Il sera, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, et par le ministère de M^{re} Mauillier, notaire à Thouarcé, commis à cet effet, par le jugement sus-relaté, parties intéressées présentes ou dûment appelées, procédé à la vente sur licitation, au plus offrant et dernier enchérisseur, et après l'accomplissement des formalités prescrites par la loi, des immeubles dont la désignation suit, indivis entre les parties, comme leur provenant du partage des biens dépendant de la succession de M^{re} Henriette Chauvigné, veuve de M. Jean Aurion, demeurant ci-devant à Chavagnes, et en dernier lieu à Brissac, à l'hospice-refuge des vieillards, où elle est décédée, le premier mai mil huit cent soixante-treize, dont ils sont nables à se dire et porter héritiers, conjointement pour un huitième, sur les lotissements et mises à prix ci-après fixés par l'expert commis à cet effet, dans son rapport homologué par le jugement sus-énoncé.

DÉSIGNATION

DES

IMMEUBLES A VENDRE.

Premier lot.

Environ un hectare quatorze ares cinquante centiares, situés au Haut-Pâtis, commune de Marigné-Briand, portés au numéro 1661, section D, du cadastre, joignant au nord et à l'est les soixante ares cinquante centiares, au sud Huet et les cent dix ares.

Deuxième lot.

Environ soixante-huit ares cinquante centiares de terre, situés au canton des Ouches, commune de Chavagnes, portés aux numéros 644 et 644 bis du cadastre, joignant au nord M. Voltaire, au sud Bertin, à l'est Guidier et à l'ouest un chemin.

Troisième lot.

Environ vingt-quatre ares quarante centiares de bois-taillis, situés au Petit-Bois, commune de Luigné, portés au numéro 225, section A du cadastre, joignant au nord Renault et autres, au sud et à l'ouest des chemins et à l'est Baranger.

Faculté étant réservée au notaire de réunir ou subdiviser les lots ci-dessus, selon qu'il le jugera plus avantageux pour la vente, et de mettre les frais, soit en sus, soit en déduction des prix d'adjudication.

MISES A PRIX.

Les immeubles à vendre seront soumis aux enchères sur les mises à prix ci-dessus, fixées comme il est dit ci-dessus, lesquelles serviront de première enchère pour chaque lot qu'elles concernent, savoir:

- Le premier lot, sur la mise à prix de deux mille quatre cent dix-sept francs, ci..... 2,417 fr.
- Le deuxième lot, sur celle de deux mille huit cent deux francs, ci..... 2,802 »

A reporter. 5,219 »

Et le troisième et dernier lot, sur la mise à prix de trois cent soixante-dix francs, ci..... 370 »

Total des mises à prix: cinq mille cinq cent quatre-vingt-neuf francs, ci. 5,589 »

Outre les frais et charges.

S'adresser, pour les renseignements: 1^o A M^{re} MAUILLIER, notaire à Thouarcé, dépositaire du cahier des charges; 2^o A M^{re} LIONET, 4, rue des Cordeliers, à Angers, avoué poursuivant la vente.

Fait et dressé par l'avoué soussigné.

Angers, le deux septembre mil huit cent soixante-quatorze. LIONET.

Enregistré à Angers, le quatre septembre mil huit cent soixante-quatorze, folio , case . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, double décime compris. Signé: DE FAZAS DE LA BOISSIÈRE.

Etude de M^{re} MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER

Pour entrer en jouissance le 24 juin 1875.

UNE MAISON

Située à Saumur, rue de la Gueule du Loup, occupée par M^{re} Bonnin,

Comprenant cour, jardin de 4 ares environ et dépendances.

Facilités de paiement. S'adresser, pour traiter, à M^{re} MÉHOUSAS, notaire. (390)

Etude de M^{re} SANZAY, notaire à Brézé.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

LES IMMEUBLES

Ci-après désignés,

Appartenant aux enfants Moriceau, Sis commune de Montreuil-Bellay.

1^o Trois hectares 76 ares de pré, sis à la Gagnerie, compris au plan cadastral sous le numéro 1021 de la section G.

2^o Quarante-trois ares de pré, dans la prairie de Thouars, commune de Montreuil-Bellay, numéro 1029 de la section G.

3^o Quarante-deux ares 50 centiares de pré, sis au même lieu, numéro 1030 de la section G.

4^o Et 39 ares de pré, au même lieu, numéro 1066 de la section G.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, soit à M. Isidore FONGERT, expert-géomètre à Montreuil-Bellay, soit audit M^{re} SANZAY, notaire. (400)

MAISON

A LOUER

Présentement.

S'adresser à la Retraite. (213)

Etude de M^{re} CLOUARD, notaire à Saumur.

A CEDER

De suite,

LA MAISON DE COMMERCE

De M. MENIER

Négociant-Distillateur

A SAUMUR.

S'adresser, pour avoir des renseignements et pour traiter, à Saumur, à M. GUÉRIN, levée d'Enceinte, à M. PROUST, rue Beaurepaire, ou à M^{re} CLOUARD, notaire. (314)

A VENDRE

UN JARDIN

Situé au Jagueneau, commune de Saumur, sur la route de Limoges,

Joignant d'un côté M. Bizeray et de l'autre côté M. Rottier.

Ce jardin, d'une contenance de 33 ares, et planté d'arbres fruitiers et d'agrément, renferme plusieurs bassins et sources d'eau vive avec jet d'eau. S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue Cendrière, n° 8. (311)

A VENDRE

1^o UNE MAISON, avec remise, cour et écurie, sise rue du Pavillon, à Saumur;

2^o UNE PETITE MAISON, avec cour, sise sur le quai de Limoges, à Saumur.

S'adresser à M^{re} veuve OUVRARD, rue de Bordeaux, 20, ou à M. BOUTARD, greffier à Saumur. (412)

A VENDRE

Par suite de faillite,

UN FONDS DE BOULANGERIE

Bien achalandé,

Situé à Saumur, rue des Capucins, dépendant de la faillite du sieur Augustin Briau deau.

S'adresser, à Saumur, à M. GUÉRIN, syndic de la faillite, rue d'Alsace, 15 (ancienne rue de la Levée-d'Enceinte). (425)

A AFFERMER

Pour la St-Jean prochaine,

ANCIENNE MAISON LELIÈRE

A Distré.

Jolie maison avec vastes greniers, servitudes et belles caves pour le commerce des vins et la fabrication du champagne.

S'adresser à M^{re} LELIÈRE, à Distré. (171)

La Veloutine

est une poudre de Riz spéciale

préparée au bismuth,

par conséquent

d'une action salutaire sur la peau.

Elle est adhérente et invisible,

aussi donne-t-elle au teint

une fraîcheur et une beauté naturelles.

Ch. FAX, inventeur, 9, r. de la Paix, PARIS

Les meilleures poudres de riz sans bismuth sont vendues 1 fr. 80 c. la boîte.

Préfecture de Maine-et-Loire.

MAISON CENTRALE DE FONTEVRAULT.

ADJUDICATION

DE DIVERSES

FOURNITURES

Nécessaires au service pendant

une année.

Le mardi 15 septembre 1874, à

une heure du soir, il sera procédé,

à la Préfecture de Maine-et-Loire, à

l'adjudication des fournitures ci-

après, nécessaires au service de l'éta-

blissement, savoir:

N° 1. Froment, en six lots de cha-

queun 70,000 kilogr. 420,000 kil.

N° 2. Seigle, en six lots de

chaqueun 35,000

kilogrammes..... 210,000 id.

N° 3. Pommes de terre 400,000 id.

N° 4. Lentilles..... 5,000 id.

N° 5. Pois verts..... 13,000 id.

N° 6. Haricots blancs. 16,000 id.

N° 7. Haricots de cou-

leur..... 16,000 id.

N° 8. Riz..... 10,000 id.

N° 9. Poivre en grains. 400 id.

N° 10. Suc de réglisse

noir..... 1,000 id.

N° 11. Mélasse..... 5,000 id.

N° 12. Huile à manger. 1,500 id.

N° 13. Sel marie..... 20,000 id.

N° 14. Cassonade cris-

tallisée..... 1,000 id.

N° 15. Savon noir..... 6,000 id.

N° 16. Savon marbré. 1,200 id.

N° 17. Cristaux desou-

de..... 6,000 id.

N° 18.